



Rabat, le 10 Décembre 2023

## 22<sup>ème</sup> édition du Concours d'Elocution en Langue Japonaise Règlement de participation

1

### Préambule

Le Concours d'Elocution existe depuis plus de 20 ans au Maroc. L'idée sous-jacente a toujours été de créer un événement qui motivera les étudiants de langue japonaise dans leur effort d'apprentissage et suscitera une compétition saine entre les différentes écoles.

### Présentation du concours de discours

Nom : 22<sup>ème</sup> édition du concours d'Elocution en Langue Japonaise

Date : samedi 02 Mars 2024

Lieu : Salle Bahnini, Rabat

Écoles participantes prévues :

01. Université Mohammed V – Rabat
02. Speak Asian – Casablanca
03. Dragon Tanger – Tanger
04. Alpha Performance – Agadir
05. CACO – Meknès
06. Haruka Nihongo – Oujda
07. Lycée Victor Hugo – Marrakech
08. Club Hanami – Fès
09. Japoniya b'Darija - Rabat
10. Université Al Akhawayn – Ifrane
11. Université Cadi Ayyad / JCC – Marrakech
12. Université Hassan II – Mohammedia
13. Sakura Gakkou - Fès

### Eligibilité

- Le/la candidat(e) ne doit pas avoir la langue japonaise comme langue maternelle.
- Le/la candidat(e) ne doit pas avoir séjourné plus de 3 mois au total au Japon.
- Le gagnant du premier prix dans une catégorie (dans une précédente édition) ne peut pas participer dans la même catégorie ou dans une catégorie de niveau inférieur. (Les anciens lauréats de la catégorie niveau débutant (catégorie I) sont qualifiés pour la catégorie II ou III mais pas la catégorie I)
- Le candidat doit être un membre régulier de l'institution qu'il représente
- Il n'y a pas de restriction d'âge ou de profession



- La participation à la catégorie I ou II n'est autorisée que pour les personnes inscrites à des cours de japonais.
- Les autodidactes peuvent s'inscrire à la catégorie III. (Voir modalités sous inscription pour les autodidactes.

## Catégories du Concours de Discours

### Catégorie I : Quiz – ouvert uniquement aux étudiants inscrits à un cours de japonais pour l'année 2023/2024 -

Un groupe de deux étudiants (un participant unique est autorisé) représentera son établissement d'enseignement. Ils participeront à un concours de type quiz où ils devront répondre à des questions sur la grammaire, le vocabulaire, les kanji et la culture.

Les candidats doivent avoir étudié un maximum de 150 heures

Les questions seront posées aux groupes qui devront répondre en écrivant la réponse sur des ardoises ou sur une application téléphonique<sup>1</sup>. Ils obtiendront des points pour les bonnes réponses. Le groupe qui obtiendra le plus de points gagnera.

### Catégorie II : Présentation - ouvert uniquement aux étudiants inscrits dans un cours de japonais pour l'année 2023/2024 -

Les candidats ayant cumulé un minimum de 150 heures et un maximum de 250 heures<sup>2</sup> d'apprentissage du japonais peuvent participer dans cette catégorie. Ils devront réaliser une présentation Powerpoint d'une durée comprise entre 90 et 120 secondes.

Ils devront choisir entre trois thèmes 「太陽エネルギー (たいようエネルギー)」 (solar energy), 「風力エネルギー (ふうりょくエネルギー)」 (wind power) et 「水力発電 (すいりょくはつでん)」 (énergie hydraulique).

Ils ne seront pas autorisés à utiliser des animations, des sons, des vidéos ou des paragraphes de texte qu'ils pourraient lire. Ils ne peuvent utiliser que des images statiques.

Ils seront jugés par un jury sur l'exactitude de la grammaire et de l'expression, l'originalité, la prononciation et l'accent (total de 30 points). Un dépassement de temps de 10 secondes entraînera une déduction de 5 points, de 20 secondes une déduction de 10 points. Le dépassement du temps de 30 secondes entraînera la disqualification du candidat.

---

<sup>1</sup> Dans le cas de l'application, le temps de réponse sera pris en compte dans le score final.

L'utilisation de cette méthode dépend de paramètres techniques.

<sup>2</sup> Les étudiants ayant cumulé plus de 250 heures d'étude peuvent uniquement participer qu'à la catégorie III.



### Catégorie III : Discours - ouvert aux étudiants inscrits à un cours de japonais et aux étudiants autodidactes

Les étudiants participeront avec leurs discours originaux d'une durée comprise entre 180 à 240 secondes.

Ils devront choisir entre deux thèmes 「再生可能エネルギーが健康に与える影響」 (Impact de l'énergie renouvelable sur la santé) et 「再生可能エネルギーが気候に与える影響」 (Impact de l'énergie renouvelable sur le climat).

Les participants seront chronométrés et autorisés à avoir leur script à leur disposition.

Un dépassement de temps de 10 secondes entraînera une déduction de 5 points, de 20 secondes une déduction de 10 points. Le dépassement du temps de 30 secondes entraînera la disqualification du candidat. Si le dépassement excède 60 secondes, la personne devra arrêter son discours.

Un membre du jury posera deux questions au candidat à la fin de son discours. Le niveau des questions sera corrélé au niveau du discours. La notation tiendra compte de l'absence de fautes de grammaire<sup>3</sup>, de l'originalité du discours, de la prononciation et de l'accent du participant, et de sa capacité à répondre aux questions (total de 40 points).

Tous les étudiants sont autorisés à participer à cette catégorie.  
Un étudiant ne pourra s'inscrire qu'à une seule catégorie.

### **Qualification pour les étudiants inscrits au cours de japonais**

Chaque école programmera une pré-sélection pour choisir son (ses) représentant(s).  
Chaque école doit confirmer son/ses participant(s) avant le 18 février 2024.

### **Qualification pour les étudiants autodidactes :**

Les candidats doivent envoyer le formulaire de participation complété et un enregistrement audio ou vidéo de leur discours ainsi que le manuscrit avant le 11 février.  
Un comité étudiera leurs candidatures et notifiera les candidats de leur sélection avant le 23 février.

### **Remarque :**

Le CELJ sera filmé et retransmis en direct via la plateforme YouTube.

---

<sup>3</sup> La complexité de la grammaire et des expressions utilisées ne seront pas prises en compte dans la notation.



Association  
Marocaine pour  
la Langue et la  
Culture Japonaise

La participation du candidat confirme que le candidat autorise qu'il soit pris en photo et/ou filmé lors du concours.

Les photos et les vidéos seront uploadées sur les réseaux sociaux de l'association et fournies aux sponsors et autres partenaires pour des fins de promotions de l'événement. En participant au concours le candidat autorise l'association, ses sponsors et ses partenaires à partager des photos sur lesquels il pourrait apparaître.

**Autres Informations :**

Vous pouvez nous adresser vos questions et autre demandes sur : [jculture.ma@gmail.com](mailto:jculture.ma@gmail.com)